

Déclaration des associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction

Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

Les renseignements recueillis dans cette déclaration sont requis pour toute association visée par le premier alinéa de l'article 93.1 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (chapitre R-20).

A Renseignements généraux

Nom de l'association	Fraternité Unie des Charpentiers Menuisiers d'Amérique, Local 134		Année de fondation	1887
			NEQ	
Représentant	Nom de famille (selon l'acte de naissance)	Prénom	Fonction	
	Pesant	Robert	Secrétaire-financier	
Adresse du siège social	Numéro	Rue	Bureau ou étage	
	8580	boul. Du Golf		
	Ville	Province	Code postal	
	Anjou	Québec	H1J 3A1	
Téléphone	Poste	Télécopieur	Courriel	
514-355-1141	301	514-355-3989	info@crqubc.ca	

Autres places d'affaires (Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

[illegible]

R Renseignements sur les employés

Inscrivez le type de fonction occupée par vos employés ainsi que leur nombre. (Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

[illegible]

E

Membres du conseil d'administration et du comité de direction (y compris les membres qui ont quitté leurs fonctions au cours de l'exercice financier)
(Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

[illegible]**D** Déclaration formelle du président ou du directeur général

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette déclaration et ses annexes, s'il y a lieu, sont véridiques et complets et je comprends que le fait de transmettre sciemment un renseignement faux ou inexact constitue une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

Pesant, Robert	Serétaire financier
Nom de famille, prénom (selon l'acte de naissance)	Titre ou fonction du signataire
2024-07-16	
Date	Signature

Publication et transmission de la déclaration

Publication de la déclaration

La déclaration sera publiée sur le site Internet du ministère du Travail (www.travail.gouv.qc.ca) en vertu du deuxième alinéa de l'article 93.1 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

Transmission de la déclaration

La déclaration doit être acheminée aux coordonnées indiquées ci-dessous, accompagnée des états financiers vérifiés.

Par courrier :

Ministère du Travail
Direction des études et de l'information sur le travail
425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1